

SIGNALISATION TEMPORAIRE

Balisage de chantier

Objectifs

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de mettre en place un balisage adapté sur le lieu de travail.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer une attestation nécessaire au chef d'entreprise.



Public concerné

Tous les personnels d'entreprises étant appelés à baliser un chantier sur la voie public.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Connaissance du code de la route.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et applications pratiques sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité pour l'installation du balisage de chantier.

Programme

1. la réglementation.
2. Exemple de situations rencontrées.
3. Les risques de la route.
4. Les Principes fondamentaux de la signalisation temporaire.
5. les règles d'implantation et de mise en place de la signalisation temporaire.
6. Étude de cas (exemples d'implantations).
7. Une signalisation adaptée aux différents types de routes et d'emplacements.
8. La préparation du chantier et du véhicule.
9. Pose et dépose de la signalisation.
10. Application pratique sur site.

Organisation

Matériel : Matériel de balisage de l'entreprise.

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : 7 heures (1 jour).

Horaires : Adaptés à l'entreprise.